



Association des parents d'enfants de Puplinge

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE

Samedi 29 janvier 2022 à 10h15 (Zoom)

1. Aspects formels

Présidente de séance : Madame Sarah Sandoz

Rédactrice du procès-verbal : Mesdames Sonia Gomez Martinez, Hakima Setani

Participants : Messieurs le Maire Gilles Marti, Nicolas Nussbaum, Jérôme Grand, Lionel Kosirnik

Participant.es : Mesdames Michèle Dechamboux, Géraldine Legrand, Anne Desmaison, Anne Thorel Ruegsegger, Natalie Geluk, Fabienne Vermeulen, Nathalie Venturelli, Alexia Mangiacapra, Mikaila Kosirnik, Elisabeth Dias San Juan

2. Présentation du projet & échanges de vues

L'APEP a pour objectif de créer du lien entre les parents d'enfants âgés de 0 à 18 ans qui vivent à Puplinge et/ou qui fréquentent les établissements pour l'enfance de la commune, afin d'améliorer l'information auprès des parents, de susciter leur participation à tout ce qui touche à l'éducation et à l'instruction des enfants. Elle établit et maintient des contacts entre les parents, avec le corps enseignant, les structures professionnelles communales de l'enfance et les autorités, en vue d'entretenir un climat de collaboration. Elle facilite les relations entre les parents, les enseignants.x.es et les professionnels.x.les qui entourent les enfants, et encourage le dialogue.

Madame Dechamboux nous informe que Puplinge était la seule commune à ne plus avoir d'association des parents depuis 3-4ans, car malheureusement une fois que les enfants des membres de l'association des parents précédemment créée ont quitté l'école de Puplinge, celle-ci n'a pas perduré.

Monsieur Nussbaum se réjouit de notre future collaboration concernant les divers projets à venir.

Madame Kosirnik travaillant pour une fondation et prête à nous soutenir une fois que l'APEP aura déterminé le budget.

La commune de Puplinge, ainsi que les professionnelles de l'EVE Graine de Patenailles et de l'École de Puplinge, soutiennent, encouragent et félicitent la création de cette association. Celle-ci s'inscrit dans les grandes orientations actuelles de la Commune de Puplinge et trouvera sa place au sein des autres associations communales.

3. Décision de constitution

L'assemblée décide de créer une association conformément aux art. 60 et suivants du Code civil Suisse (CC), sous le nom d'Association des parents d'enfants de Puplinge (APEP) et dont le siège est situé à Puplinge, Genève.

4. Adoption des statuts

L'assemblée approuve et adopte les présents statuts et seront joint au PV.

5. Élection du comité

Les personnes suivantes sont élues comme membres du comité :

Alexia Asper , 06 février 1986, Genève (GE), route de Cara 48b, 1243 Presinge

Natalie Geluk, 06 septembre 1983, Los Angeles (Californie, USA), route de Mon-Idee 24, 1241 Puplinge

Sonia Gomez Martinez, 11 novembre 1976, Fribourg (FR), rue de Graman 4, 1241 Puplinge

Sarah Sandoz, 20 juin 1984, Le Locle (NE), rue de Graman 99A, 1241 Puplinge

Hakima Setani, 11 juillet 1987, Saint-Nicolas, Liège (Belgique), rue de Frémis 43, 1241 Puplinge

Conformément à l'article 10 des statuts, les rôles au sein du comité seront répartis lors de la prochaine séance de comité.

6. Élection des vérificateurs.x.trices aux comptes

Nous avons besoin de deux personnes qui ne soient pas membres du comité, car c'est un organe séparé qui vérifie la conformité des comptes afin de s'assurer que l'argent est correctement utilisé.

À ce jour personne ne s'est présenté.

Ce point sera repris par le comité et remis à l'ordre du jour lors d'une prochaine réunion.

7. Divers

Aucun élément entrant dans cette catégorie n'est présenté lors de l'assemblée.

La réunion prend fin à 11:04.

Signatures

Lieu et date :

Les rédactrices du procès-verbal :

La présidente du jour :